

**SEANCE DU 3 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 3 juin 2021 à 18h30,

Le conseil municipal de la commune de ROQUEMAURE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur SOULIES Claude, Maire.

Date de convocation : le 27 mai 2021

<b>Nombre de conseillers</b> : en exercice 11, 9 présents, 10 votants.	
<b>Présents</b> :	<b>Absents excusés</b> :
SOULIES Claude	MENARDI Christophe (procuration à MAZERAN
CARTIER-LANGE Carole	Jean-Pierre)
MAZERAN Jean-Pierre	VERNHERES Jean-Philippe
TURROQUES Guy	
ESCODIE Martine	
ZUBER Fabienne	
DURAND Quentin	
JEANJACQUES Hervé	
SABY Laëtitia	

**Secrétaire de séance** : ESCUDIE Martine

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée de rajouter à l'ordre du jour : Délibération sur la création d'une Taxe Aménagement minorée concernant des bâtiments à vocation économique et artisanale.

---

### **1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 13 avril 2021**

Le Conseil à l'unanimité approuve le compte rendu du 13 avril 2021.

---

### **2/ Délibération vote du taux des taxes d'aménagement en Zone Economique**

Monsieur le Maire expose le projet de la création de la Zone Artisanale sur la commune de Roquemaure.

A cet effet, Monsieur le Maire propose que la taxe d'aménagement relative à la construction des bâtiments à vocation industrielle ou économique doit être différente que celle concernant les habitations, actuellement fixée à 5 %.

La proposition est faite d'instaurer un taux de 2 % concernant la taxe d'aménagement sur ces bâtiments industriels ou économiques.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité adopte le taux de 2% de taxe d'aménagement sur ces bâtiments à vocation industrielle ou économique.

---

### 3/ Ecole de Musique

Monsieur le Maire présente la proposition de la commune de Rabastens concernant leur école de musique. Afin de profiter du tarif local de la commune de Rabastens, il nous est proposé de participer à la cotisation annuelle pour les familles de Roquemaure qui souhaiteraient adhérer à cette école de Musique. Le tarif 2021 pour les habitants hors commune de Rabastens est de 380 € à l'année scolaire contre 285 € par enfant et 326 par adulte habitant à Rabastens. La participation de la commune de Roquemaure devrait être comprise entre 54 € et 95 € pour chaque adhérent. A ce jour, un seul élève résidant à Roquemaure fréquente l'école de musique de Rabastens.

La Commission Culture Jeunesse de la Commune propose de ne pas donner suite à cette demande en attendant plus de précisions concernant la participation financière jugée trop élevée.

Le Conseil Municipal se joint à l'avis de la Commission et décide de ne pas répondre favorablement à la demande de la Mairie de Rabastens.

---

### 4/ Délibération – Vote des subventions accordées pour l'année 2021

Le conseil municipal décide, sur proposition de la commission culture jeunesse, d'accorder les subventions suivantes pour l'année 2021 :

FNACA	100 €
Association de chasse de Roquemaure	200 €
Association de Chasse de Réal	200 €
CREAC	200 €
Secours Catholique	40 €
ARA (Retraités Agricoles)	50 €
Médaillés militaires de Saint Sulpice	100 €
Anciens Combattants	100 €
<b>TOTAL des Subventions à accorder</b>	<b>990 €</b>

---

### 5/ Délibération - Emprunt Crédit Agricole – Prêt Relais

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un projet de demande d'un prêt court terme crédit relais, afin de financer les travaux de rénovation extérieure de l'Eglise de Réal et l'électrification des clochers des deux églises de la Commune.

Vu le budget de la commune de Roquemaure, voté et approuvé par le conseil municipal le 13 avril 2021 et visé par l'autorité administrative le 27 avril 2021.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du maire et après échange de vues, décide :

La commune de Roquemaure, contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées, un prêt court terme d'un montant maximum de 80 000 euros (quatre-vingt mille euros), dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Durée : 24 mois
- Taux d'intérêt variable :
- Euribor 3 mois + marge de 0.75% soit 0.75 % au jour de la proposition (en cas d'index négatif il sera réputé égal à zéro)
- Périodicité de paiement des intérêts : trimestrielle
- Frais de dossier : 300 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité adopte l'emprunt décrit et confère toutes les délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

---

## **6/ Délibération - Emprunt Crédit Agricole – Prêt Taux Fixe**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un projet de demande d'un prêt taux fixe, afin de financer les travaux de rénovation extérieure de l'Eglise de Réal et l'électrification des clochers des deux églises de la Commune.

Vu le budget de la commune de Roquemaure, voté et approuvé par le conseil municipal le 13 avril 2021 et visé par l'autorité administrative le 27 avril 2021.

La commune de Roquemaure contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées un emprunt : Travaux de rénovation extérieure de l'Eglise de Réal et électrification des clochers des deux églises

- Montant : 17 000 €
- Durée de l'amortissement : 10 ans.
- Taux : 0.79 % fixe
- Périodicité : Trimestrielle échéance constante
- Frais de dossier : 200 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité adopte l'emprunt décrit et confère toutes les délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

---

## **7/ Planning des Permanences aux Elections – Régionales et Départementales**

Monsieur le Maire rappelle que les élections départementales et régionales se dérouleront les 20 et 27 juin 2021. Pour la tenue des bureaux de vote, il est demandé la présence de tous les conseillers, et en cas d'absence, il sera fait appel à des personnes résidant sur la commune.

Monsieur le Maire précise que le planning sera transmis aux conseillers dans les meilleurs délais.

---

## 8/ Mise en place du Conseil Municipal des Jeunes

Monsieur le Maire rappelle que dans le programme municipal il était prévu la création d'un conseil municipal Jeunes.

La commission Culture/Jeunesse ayant travaillé sur ce dossier nous expose que des élections relatives à la création de ce Conseil auront lieu le 13 juin 2021 de 9 heures à 12 heures à la Mairie de Roquemaure.

Sept candidats se sont portés volontaires pour intégrer ce conseil.

---

## 12/ Questions diverses

NEANT

Séance levée à 21h00

The image shows five handwritten signatures in black ink, arranged in two rows. The top row contains three signatures, and the bottom row contains two. The signatures are stylized and cursive. One signature in the bottom right is written in blue ink.